



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/10

**Réunion du 28 février 2023 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Martine BAUDART

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BRONCA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Considérant la demande de subvention, de l'association BRONCA, pour un projet de spectacle participatif au sein de l'ancien Tribunal de Vouziers en septembre 2023, d'un budget estimé de 23 000 € ;

Considérant que l'association BRONCA sollicite une participation financière de 2 000 € ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'OCTROYER une subvention de 2 000 €, versée sur présentation d'un bilan (qualitatif et quantitatif) et ce, avant le 31/12/2023 ;
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

Fait en mairie le 2023

Le Maire,
Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :**